

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 14 septembre 2015

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatorzième jour du mois de septembre deux mille quinze, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Mélissa Girard, Mairesse invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 3 août 2015;
5. Achat d'une pompe portative;
6. Appel d'offre par invitation écrite pour l'achat et la pose du terrain de soccer synthétique;
7. Sentier de quad entre M. Harold Tremblay et M. Laurier Girard;
8. Remboursement de la petite caisse;
9. Formation d'un comité de renouvellement pour la convention collective;
10. Amélioration du réseau routier pour la subvention de 10 000\$;
11. Dérogation mineure pour le 37 rang des Lacs;
12. Demande à la CPTAQ M. Roger Côté;
13. Demande de commandite du Club de Pétanque « Les boules d'argent » pour leur souper annuel;
14. Remplacement d'un employé pour deux semaines de vacances;
15. Réparation du camion à effectuer (freins et 4 pneus) avant l'inspection annuelle;
16. Rencontre régionale Santé et Sécurité du travail avec l'APSAM;
17. Entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;
18. Déjeuner musical au profit du Domaine Forget;

19. Varia;
 - A) Glissière de sécurité
 - B) Programme pompier
20. Comptes à ratifier d'août 2015;
21. Comptes à payer d'août 2015;
22. Salaires du mois d'août 2015;
23. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
24. Période de questions allouée aux contribuables;
25. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2015-09-2877

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

RÉSOLUTION 2015-09-2878

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 3 août 2015 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce conseil.

5 – ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE

RÉSOLUTION 2015-09-2879

CONSIDÉRANT QUE la pompe actuelle n'est plus en état de marche;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité d'avoir une pompe portative en cas de bris du système d'aqueduc et pour certains travaux de voirie;

CONSIDÉRANT que des démarches ont été faites auprès de fournisseurs pour l'achat d'une pompe répondant au besoin de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE PROCÉDER à l'achat d'une pompe portative au montant de 899,00\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

6 – APPEL D'OFFRE PAR INVITATION ÉCRITE POUR L'ACHAT ET LA POSE D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE

RÉSOLUTION 2015-09-2880

CONSIDÉRANT QUE la directrice a déposé aux membres du conseil municipal une estimation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts se situe entre 25 000\$ et 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts se doit d'aller en appel sur invitation conformément aux exigences gouvernementales et de la politique contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents de mandater Mme Marcelle Pedneault, directrice générale pour procéder à un appel d'offre sur

invitation pour l'achat et la pose d'un terrain de soccer synthétique. De plus, la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à cet appel d'offre.

7 – SENTIER DE QUAD ENTRE M. HAROLD TREMBLAY ET M. LAURIER GIRARD

RÉSOLUTION 2015-09-2881

CONSIDÉRANT QUE le sentier de quad entre les propriétés de M. Harold Tremblay et M. Laurier Girard longe la route asphaltée;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs du sentier empiète sur l'asphalte ce qui cause des dommages à nos routes municipales;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHEMINER une lettre club VTT du grand Charlevoix afin de les sensibiliser aux dommages subis à la route appartenant à la municipalité.

8- REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE

RÉSOLUTION 2015-09-2882

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 201,15\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

9- FORMATION D'UN COMITÉ DE RENOUVELLEMENT POUR LA CONVENTION COLLECTIVE

RÉSOLUTION 2015-09-2883

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux sera échue le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT le besoin de former un comité de travail pour négocier la prochaine convention collective;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillers présents :

DE nommer Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et Mme Mélissa Girard, mairesse sur le comité de travail. De plus, selon la disponibilité, une des deux conseillères soit Mme Marie-Claude Gilbert ou Mme Donatha Lajoie s'ajoutera pour former un comité de 3 personnes.

10- AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR LA SUBVENTION DE 10 000\$

RÉSOLUTION 2015-09-2884

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000,00\$ conformément aux exigences du Ministère des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes, que la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été construit.

11- DÉROGATION MINEURE POUR LE 37 RANG DES LACS

RÉSOLUTION 2015-09-2885

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 14 août 2015;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de rendre conforme la construction d'un pavillon de jardin qui a été construit de bonne foi suite à de mauvaises informations reçues de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette dérogation causerait un préjudice sérieux à la propriétaire qui a déjà investi une bonne somme d'argent;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la dérogation mineure pour le 37 rang des Lacs.

12- DEMANDE À LA CPTAQ M. ROGER CÔTÉ

RÉSOLUTION 2015-09-2886

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols du lot visé est principalement de 4 avec des limitations graves et de 7 avec du pâturage supporté qui restreignent la diversité des cultures;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire céder à son frère cette parcelle de terrain pour en faire une bleuetière;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande n'aura pas d'effet sur les activités agricoles puisque ces terres ne sont pas utilisées actuellement;

CONSIDÉRANT QUE même si d'autres emplacements sont disponibles à l'extérieur de la zone sur le territoire, l'aménagement de la bleuetière se ferait à moindre coût;

CONSIDÉRANT QU'IL y aura peu d'effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources d'eau et du sol dans la région;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un projet prometteur pour la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts appuie la présente demande pour les raisons mentionnées ci-haut et demande à la CPTAQ d'autoriser l'aliénation d'une parcelle du lot 32 afin de permettre la création d'une bleuetière.

13- DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE PÉTANQUE « LES BOULES D'ARGENT » POUR LEUR SOUPER ANNUEL

RÉSOLUTION 2015-09-2887

CONSIDÉRANT la demande du Club de pétanque « Les boules d'argent » de Notre-Dame-des-Monts pour une commandite lors du souper annuel du 7 novembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RÉPONDRE favorablement à la demande, de défrayer le coût du vin d'honneur sur présentation de la facture d'achat et d'autoriser le paiement.

14- REMPLACEMENT D'UN EMPLOYÉ POUR DEUX SEMAINES DE VACANCES

RÉSOLUTION 2015-09-2888

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux restent à faire dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de nos employés municipaux, il est préférable de ne pas les laisser travailler seul pour la majorité des travaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'EMBAUCHER Kevin Lajoie pour les semaines débutant le 11 et le 18 octobre 2015 afin de palier l'absence de M. Serge Dufour qui sera en vacances durant cette période.

15- RÉPARATION DU CAMION À EFFECTUER (FREINS ET 4 PNEUS) AVANT L'INSPECTION ANNUELLE

RÉSOLUTION 2015-09-2889

CONSIDÉRANT QUE l'inspection annuelle du camion de la municipalité devra être faite en novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE certaines réparations devront être faites préalablement afin de réussir l'inspection;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PROCÉDER à l'achat de freins (au coût de 277,55\$ plus taxes) et de 4 pneus (au coût de 198\$ chacun plus taxes) pour le camion de la municipalité et d'autoriser le paiement.

16- RENCONTRE RÉGIONALE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL AVEC L'APSAM

RÉSOLUTION 2015-09-2890

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault et M. Serge Dufour, employé municipal assistent à une rencontre SST le mardi 3 novembre 2015 à l'Hôtel Baie-St-Paul au coût de 35.00\$ approximatif par personne incluant les taxes et le repas du midi.

17 – ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

RÉSOLUTION 2015-09-2891

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2016 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

De plus, la municipalité autorise la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

18- DÉJEUNER MUSICAL AU PROFIT DU DOMAINE FORGET

RÉSOLUTION 2015-09-2892

CONSIDÉRANT la demande reçue du Domaine Forget pour un déjeuner musical.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande.

19 – VARIA

19 A) GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

RÉSOLUTION 2015-09-2893

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des offres de service pour la pose de 162 poteaux et l'installation de la glissière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont d'autres tâches à effectuer et qu'il leur faudrait plusieurs jours pour réaliser ce projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de la compagnie Les entreprises Rémi Charest au coût de 5 840\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement à même le surplus accumulé au 31 décembre 2014.

19 B) PROGRAMME POMPIER

RÉSOLUTION 2015-09-2894

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un

nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation d'un pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Est. La municipalité autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette demande.

20 - COMPTES À RATIFIER D'AOÛT 2015

RÉSOLUTION 2015-09-2895

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 8 616.84 \$

Total : 8 616.84 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1547-1549-1550.

21 – COMPTES À PAYER D'AOÛT 2015

RÉSOLUTION 2015-09-2896

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2015 :

Fonds d'administration : 68 889.89 \$

Eau potable : 940.16 \$

TOTAL : 69 830.05 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2015 au montant de 69 830.05 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 69 830.05 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

22 – SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2015

RÉSOLUTION 2015-09-2897

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2015 au montant de 16 947.78 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2015 au montant de 16 947.78 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1545-1546-1548-1551-1552-1553-1554-1555.

23 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

24 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

25 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2015-09-2898

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 35.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 octobre 2015.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.